

Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

La ministre de la Santé, Marisol Touraine, a communiqué les grandes orientations de son projet de loi de santé, qui sera présenté en Conseil des ministres à la rentrée.

Parmi les éléments phares de cette loi, on trouve :

- l'introduction de la class action, l'action de groupe, en matière de santé. Elle doit permettre aux patients de se faire mieux entendre et de se défendre plus facilement.
- la mise en place du tiers payant d'ici 2017. Déjà en œuvre dans les pharmacies, il permettra de ne pas avancer les frais quand on se rend chez le médecin grâce à la carte vitale.
- un volet prévention, avec par exemple la mise en place d'un parcours éducatif de santé, de la maternelle au lycée, pour enseigner aux enfants les bons réflexes en matière de santé.
- la création d'un service public d'information en santé. Portail web unique, numéro de téléphone, présence en région... Ce service permettra de connaître les ressources disponibles sur son territoire pour mieux se repérer dans l'offre de soins.

Le débat parlementaire pourrait s'engager début 2015.

© 2014 Les Echos Publishing